

Initiatives ministérielles

Le point que vient de soulever le député ne constitue pas un rappel au Règlement, mais s'il désire que nous en parlions plus longuement, je l'invite à venir me rencontrer à mon bureau.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, j'aimerais avoir des précisions concernant le dernier dépôt de documents. Lorsqu'un ministre doit déposer des documents, il peut le faire au cours de la période réservée aux affaires courantes.

Un ministériel de l'arrière-ban, le député d'Ottawa—Vanier, a demandé qu'un document soit déposé. Lorsque j'ai tenté de déposer un document la semaine dernière, vous avez demandé le consentement unanime de la Chambre. Où est le problème?

Le Président: Il n'y a pas de problème. Ce qui se passe, c'est que si un ministre cite un document à la Chambre, il peut être prié de déposer ce document.

Si un simple député comme vous ou moi, permettez-moi l'expression, cite un document à la Chambre, il faut le consentement unanime de celle-ci pour que le document soit déposé. Les règles sont très claires.

Avez-vous besoin d'autres précisions?

Mme Grey: Monsieur le Président, par conséquent, si un ministre cite un document, nous pouvons demander, voire exiger, que ce document soit déposé. Le ministre a-t-il la possibilité de dire oui, non ou peut-être?

Le Président: La règle pertinente se trouve dans l'ouvrage de Beauchesne intitulé *Jurisprudence parlementaire*, 6^e édition, page 158, commentaire 495(1), sous la rubrique «Documents cités»:

Il n'est pas permis à un ministre de lire ou de citer une dépêche ou autre document d'État qui n'a pas été soumis à la Chambre, à moins qu'il ne soit disposé à le déposer sur le bureau.

Dans ce cas-ci, le ministre a directement cité un document. On lui a demandé de déposer ce document sur le bureau. La Chambre a accepté le document. Telle est la règle.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LA TAXE D'ACCISE

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-90, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise et la Loi sur l'accise, soit lu pour la troisième fois et adopté.

Le Président: Avant cette intéressante période des questions, le député de Prince George—Bulkley Valley avait la parole. Il lui reste environ 30 minutes.

Des voix: Trente minutes?

Le Président: Voilà ce qui arrive quand on chahute.

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, je vous remercie de m'accorder plus de temps. Mes collègues s'en réjouiront certainement.

Avant la période des questions, j'ai parlé des prodigalités des libéraux, de leur habitude de dépenser sans compter. J'ai fait remarquer que le département américain de l'Énergie avait reçu 35 000 \$ du gouvernement libéral. Les Américains avaient vraiment besoin de cet argent. Les Métallurgistes unis d'Amérique ont reçu 116 000 \$ du gouvernement libéral; la Fondation pour les arts dans les prisons, 51 000 \$; enfin, le Feminist Literacy Workers Network, 57 000 \$.

• (1515)

Voilà où va l'argent des contribuables. Voilà en partie pourquoi les dépenses excédentaires dépassent le cap des 30 milliards de dollars par an. Pourquoi les libéraux continuent-ils d'agir ainsi? Pourquoi entretiennent-ils les habitudes du gouvernement conservateur précédent? Parce que tous les groupes d'intérêts spéciaux qui reçoivent des fonds année après année font constamment du lobbying à Ottawa auprès du gouvernement, communiquent avec lui, lui quémandent constamment de l'argent et n'hésitent pas à se montrer presque aussi désagréables que ne l'a été le député de Burnaby—Kingsway pendant la période des questions. Tous ces groupes d'intérêts spéciaux font la queue pour obtenir des faveurs du gouvernement libéral, pour bénéficier de ses largesses.

Pour pouvoir continuer ses prodigalités, que fait le gouvernement libéral? Il hausse simplement les impôts, comme il l'avait annoncé dans le budget de février, et il nous demande d'approuver le projet de loi C-90 qui lui permet d'augmenter la taxe sur l'essence d'un cent et demi le litre, afin de percevoir un ou deux milliards de dollars de plus. Ce manège n'a pas de fin. Les Canadiens en ont assez du déficit actif du gouvernement libéral et ils veulent y mettre un terme.

L'une après l'autre, des études ont montré que le déficit actif ne crée pas une économie vigoureuse. L'un après l'autre, les économistes nous ont averti que ce n'est pas en dépensant que nous sortirons de la récession. La seule façon d'y arriver, c'est de faire redémarrer l'économie, ce qui ne pourra se faire si nous augmentons les taux d'imposition des travailleurs et des entreprises du Canada. Il ne faut pas être un génie pour comprendre cela. Pourquoi les libéraux n'y arrivent-ils pas?

Si la plupart des économistes du monde entier approuvent la méthode préconisée par le Parti réformiste pour relancer l'économie canadienne et sortir le Canada de sa crise financière, c'est notamment parce que, lorsque nous, du Parti réformiste, parlons de responsabilité financière et de redressement de l'économie, nous sommes prêts à écrire noir sur blanc, en termes très clairs et très précis, comment nous nous y prendrions pour relancer l'économie, pour réduire les impôts et pour mettre fin aux folles dépenses sans que les Canadiens en pâtissent vraiment.